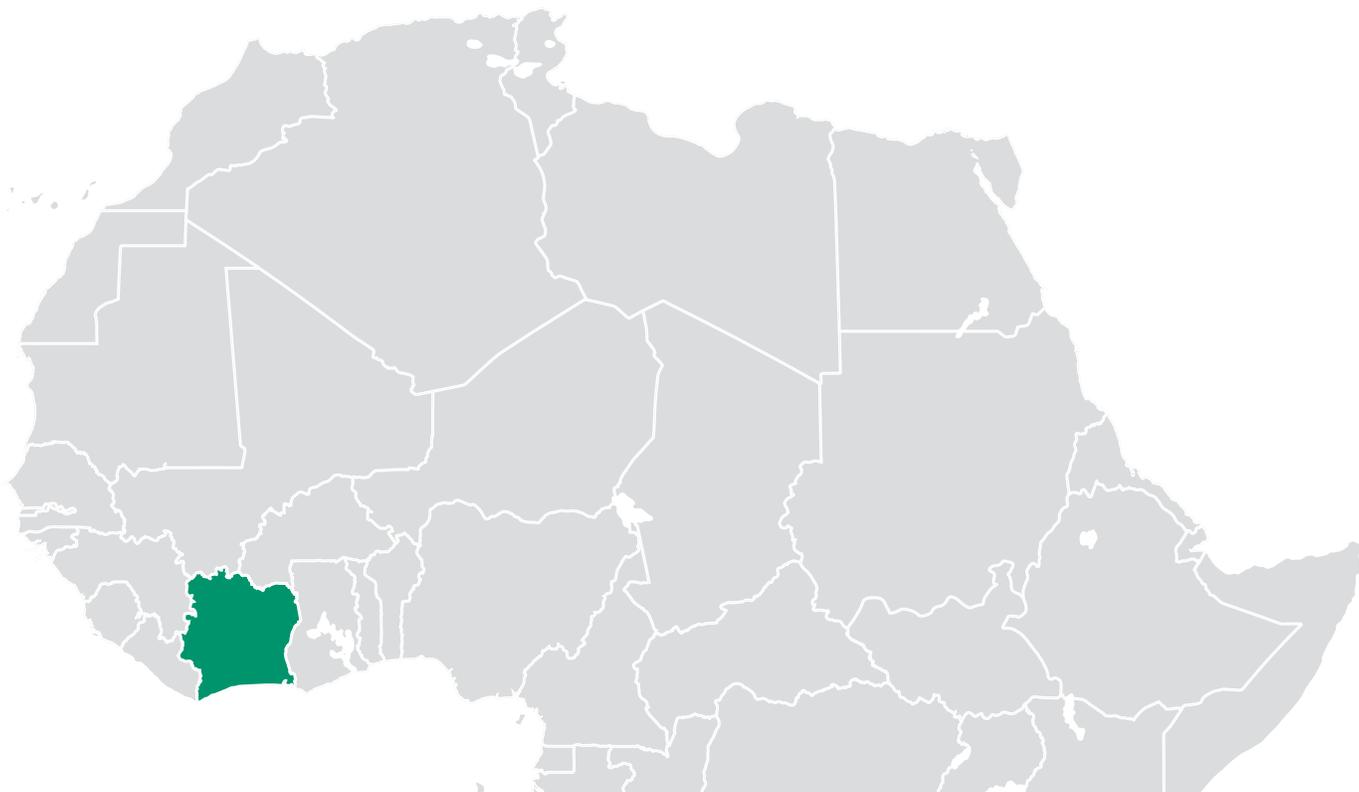




**LE CENTRE D'EXCELLENCE**  
sur les systèmes ESEC

**CENTRE OF EXCELLENCE**  
for CRVS Systems



# APERÇU

DES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ET DE STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL EN

# CÔTE D'IVOIRE



**CEA**

## Information sur le programme

### Au sujet du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC

Hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) est un centre international de savoir et de ressources qui appuie activement les efforts nationaux visant à élaborer des systèmes ESEC efficaces et intégrés. Le Centre collabore avec des organisations et des experts, afin de faciliter l'accès à l'information et à l'expertise, notamment aux normes, aux outils, aux données de recherche et aux bonnes pratiques à l'échelle mondiale.

Le Centre d'excellence a été créé grâce à la contribution financière d'Affaires mondiales Canada et du CRDI, et apporte lui-même une contribution directe au travail du Mécanisme de financement mondial, une importante plateforme de financement de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent du Secrétaire général des Nations Unies.

### Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Dans le cadre des activités du Canada dans les secteurs des affaires étrangères et du développement, le CRDI investit dans le savoir, l'innovation et les solutions afin d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Le CRDI collabore avec de nombreuses parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, des instituts de recherche sur les politiques publiques, des organismes régionaux et des services gouvernementaux afin d'encourager la croissance, de réduire la pauvreté et de susciter des changements positifs à grande échelle.

---

Publié par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) en partenariat avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CENUA). Cette publication a été rédigée par Hosea Mitala pour le Centre d'excellence sur les systèmes ESEC et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

#### Remerciements

Ce rapport a bénéficié d'importantes contributions de Jean-Yves Meless Essis et Affessi Affessi de l'Office national de l'état civil et de l'identification, de Pascal Sialou Koffi, du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, et de Bakayoko Massoma, démographe à l'Institut national de la statistique, qui ont apporté leur soutien continu par la coordination et la fourniture de renseignements utiles.

Centre de recherches pour le développement international  
C.P. 8500  
Ottawa (Ontario) Canada  
Courriel : [esec@crdi.ca](mailto:esec@crdi.ca)  
[www.systemesESEC.ca](http://www.systemesESEC.ca)

© Centre de recherches pour le développement international 2021

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier et technique du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC. Hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), il est financé conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI ou du Conseil des gouverneurs de ce dernier.

Veillez visiter [systemesESEC.ca/apercus-de-pays](http://systemesESEC.ca/apercus-de-pays) pour voir la version la plus récente de ce profil ou pour consulter les profils publiés d'autres pays.

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Information sur le programme .....                    | ii |
| Introduction .....                                    | 2  |
| Bref profil du pays .....                             | 2  |
| Ampleur des systèmes ESEC .....                       | 3  |
| Système d'enregistrement des faits d'état civil ..... | 4  |
| Cadre législatif .....                                | 5  |
| Gestion, organisation et fonctionnement .....         | 5  |
| Système de statistiques de l'état civil .....         | 10 |
| Statistiques de l'état civil .....                    | 10 |
| Causes de décès .....                                 | 10 |
| Numérisation .....                                    | 12 |
| Informatisation .....                                 | 12 |
| Registre de la population .....                       | 12 |
| Échange avec les autres secteurs et activités .....   | 12 |
| Initiatives d'amélioration et soutien externe .....   | 13 |
| Plan d'amélioration et budget .....                   | 13 |
| Soutien des partenaires du développement .....        | 14 |
| Conclusion .....                                      | 14 |
| Ressources .....                                      | 15 |
| Sites Web .....                                       | 15 |
| Documents supplémentaires .....                       | 15 |
| Notes .....   | 16 |

## Introduction

Le présent rapport vise à donner un aperçu du système d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) en Côte d'Ivoire.

Les renseignements ont été recueillis au moyen d'un questionnaire que l'organisme chargé de l'état civil a rempli en mars 2020 et complétés par un examen sur dossier des documents disponibles.

Le rapport présente, entre autres, les éléments suivants :

- de l'information générale au sujet du pays;
- une sélection d'indicateurs pertinents pour l'amélioration des processus du système ESEC;
- les activités des parties prenantes;
- les ressources disponibles pour renforcer les systèmes ESEC.

Le présent rapport servira également d'outil de référence important pour les initiatives d'amélioration d'autres pays.

## Bref profil du pays

La République de Côte d'Ivoire est située sur la côte sud de l'Afrique de l'Ouest. La capitale politique de la Côte d'Ivoire est Yamoussoukro, au centre du pays; la capitale économique et plus grande ville du pays est la ville portuaire d'Abidjan. Le pays est entouré par la Guinée au nord-ouest, le Libéria à l'ouest, le Mali au nord-ouest, le Burkina Faso au nord-est, le Ghana à l'est et le golfe de Guinée (océan Atlantique) au sud.

La Côte d'Ivoire est organisée en 12 districts administratifs plus deux villes autonomes ayant le niveau de districts. Les districts sont divisés en 31 régions, les régions sont divisées en 108 départements et les départements sont divisés en 510 sous-préfectures. Dans certains cas, plusieurs villages sont organisés en communes.

## Côte d'Ivoire



*Avertissement : Les frontières, ainsi que les noms et désignations employés sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation de la part des Nations Unies.*

Les districts autonomes ne sont pas divisés en régions, mais ils contiennent des départements, des sous-préfectures et des communes.

- Superficie :<sup>1</sup> 322 463 km<sup>2</sup>
- Population : 25 millions (estimation), avec un taux de croissance annuel de 2,6 pour cent. La population est composée de 51,6 pour cent d'hommes et de 48,4 pour cent de femmes.<sup>2</sup>
- Capitale : Yamoussoukro
- Langue de travail officielle : Français
- Ministère responsable de l'état civil : Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation
- Agence d'enregistrement de l'état civil : Office national de l'état civil et de l'identification (ONECI)
- Office national des statistiques : Institut national de la statistique (INS)

## Ampleur des systèmes ESEC

| Naissances  |                            |
|---|----------------------------|
| Exhaustivité de l'enregistrement des naissances <sup>3</sup>  | 72,2 % (2018) <sup>4</sup> |
| Enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été déclarée comme ayant été enregistrée                                    | 72 % (2016) <sup>5</sup>   |
| Proportion des naissances avec l'assistance d'un professionnel de la santé qualifié                                       | 74 % (2016)                |
| Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont reçu des soins prénataux par un prestataire de soins de santé qualifié | 80 % (2015) <sup>6</sup>   |
| Taux de couverture vaccinale du DTC1 chez les enfants d'un an <sup>7</sup>  | 71 % (2018) <sup>8</sup>   |
| Taux brut de natalité (par 1 000 habitants)   | 38,42 (2018)               |
| Taux de fécondité total (nombre de naissances vivantes par femme)   | 4,7 (2018)                 |
| Taux de fécondité chez les adolescentes (par 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans)                                     | 118 (2018) <sup>9</sup>    |
| Pourcentage de la population de moins de 15 ans   | Non disponible             |
| Accouchements en établissement – pourcentage d'accouchements dans un établissement de santé                               | 70 % (2015) <sup>10</sup>  |
| Décès   |                            |
| Exhaustivité de l'enregistrement des décès  | Non disponible             |
| Taux brut de mortalité (par 1 000 habitants)  | Non disponible             |
| Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)  | 80,9 (2017) <sup>11</sup>  |
| Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)  | 59,4 (2017)                |
| Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)   | 658 (2015) <sup>12</sup>   |
| Mariages et divorces  |                            |
| Taux d'enregistrement des mariages  | Non disponible             |
| Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans                          | Non disponible             |
| Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans                          | Non disponible             |
| Taux d'enregistrement des divorces  | Non disponible             |
| Statistiques de l'état civil, y compris les données sur les causes de décès   |                            |
| Compilation et diffusion des statistiques de l'état civil fondées sur l'enregistrement                                    | Non disponible             |
| Causes de décès attestées par un médecin  | Non disponible             |

## Système d'enregistrement des faits d'état civil

La première mesure relative à l'identification en Côte d'Ivoire est la promulgation de la *Loi n° 62-64* du 20 février 1962 portant institution de la carte nationale d'identité, seul document administratif justificatif de l'identité des Ivoiriens. Le 13 juin 1962, le circulaire n° 1138 institue une carte d'identité des étrangers, en remplacement du carnet d'identité des étrangers issu du décret-loi du 12 janvier 1932 relatif aux conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers en Afrique-Occidentale française.

En 1990, le circulaire n° 1138 du 13 juin 1962 est remplacé par la *Loi n° 90-437* du 29 mai 1990 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire qui dispose en son article 6 : « Tout étranger âgé de plus de seize ans doit, s'il séjourne en Côte d'Ivoire et après l'expiration d'un délai de trois mois depuis son entrée sur le territoire ivoirien, être muni d'une carte de séjour. » Le décret n° 90-370 du 23 mai 1990 modifie le décret d'application de la *Loi n° 62-64* du 20 février 1962 instituant la carte nationale d'identité.

Le projet sécurité est créé pour la réalisation d'un système informatique d'identification et de contrôle de la population nationale et étrangère par la production de titres d'identité hautement sécuritaires. Cette structure débute ses activités en octobre 1991 par la délivrance des cartes de séjour. En septembre 1993, le projet sécurité produit les premières cartes nationales d'identité vertes. En 1998, la *Loi n° 98-448* du 4 août relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire est promulguée.

Le décret d'application de cette loi permet la création du Central d'identification sécuritaire. Les types de titres produits sont la carte nationale d'identité (pour les Ivoiriens) et la carte de résident (pour les étrangers). En 1999, la *Loi n° 99-690* du 14 décembre modifiant la *Loi n° 98-448* du 4 août 1998 est promulguée. La production de ces titres d'identité est interrompue lors du coup d'état du 24 décembre 1999. En février 2000, le Centre national d'identification sécuritaire est créé en remplacement du Central d'identification sécuritaire. Cette structure ne produisait pas de titre d'identité, mais établissait des attestations administratives d'identité pour les Ivoiriens et délivrait des récépissés de carte de résident aux étrangers.

En 2001, l'Office national de l'état civil et de l'identification (ONECI) est créé. Les objectifs qui lui sont assignés sont :

- la mise en œuvre de la politique de l'état civil en liaison avec les officiers, les agents d'état civil et les autorités judiciaires;
- l'identification des populations, l'immigration et l'émigration des personnes résidant en Côte d'Ivoire.

En 2002, la *Loi n° 2002-03* du 3 janvier relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire abroge la *Loi n° 98-448* du 4 août 1998. En 2004, la *Loi n° 2002-03* du 3 janvier 2002 est modifiée par la *Loi n° 2004-303* du 3 mai 2004. En 2005, la Décision n° 2005-05/PR du 15 juillet 2005 définit le nouveau cadre de l'identification des personnes et du séjour des étrangers en Côte d'Ivoire.<sup>13</sup>

## Cadre législatif

La loi régissant l'enregistrement des faits d'état civil en Côte d'Ivoire est la *Loi n° 2018-862* du 19 novembre 2018, relative à l'état civil. Cette loi abroge la première loi sur l'état civil de 1964. La loi a été adoptée en 2018 et est entrée en vigueur la même année.

Les événements démographiques indiqués dans la législation sont les naissances, les mariages et les décès, pour toutes les zones géographiques de la Côte d'Ivoire et ses représentations diplomatiques et consulaires et pour l'ensemble de sa population, y compris les non-citoyens et les réfugiés, avec une disposition prévoyant la collecte de statistiques de l'état civil.

## Gestion, organisation et fonctionnement

### *Mécanismes nationaux de coordination des systèmes ESEC*

En Côte d'Ivoire, l'Office national de l'état civil et de l'identification (ONECI), qui dépend du ministère de l'Administration du territoire, est l'institution responsable de l'enregistrement des faits d'état civil.

Les autres ministères et organismes responsables de la déclaration et de l'enregistrement des faits d'état civil sont :

- le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation;
- le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique;
- le ministère des Affaires étrangères.

Un mécanisme national de coordination offre un forum aux parties prenantes des systèmes ESEC. Il est composé des institutions figurant au tableau 1.

**Tableau 1 : Mécanismes nationaux de coordination.**

| Mécanisme national de coordination | Départements, services et organismes membres  |
|------------------------------------|---|
| Coordination de haut niveau        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Intérieur</li> <li>• Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique</li> <li>• Ministère du Plan et du Développement</li> <li>• Ministère de la Justice</li> </ul>  |
| Groupe de travail technique        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• ONECI</li> <li>• Institut national de la statistique</li> <li>• Direction des études, de la statistique, de la programmation et du suivi-évaluation (DEPSE)</li> <li>• Direction de l'informatique et de l'information sanitaire (DIIS)</li> <li>• Direction de l'état civil et des archives (DECA)</li> <li>• Office national de la population (ONP) – Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD)</li> </ul> |

Il n'existe pas de législation régissant la création et le fonctionnement des comités de coordination.

### *Centres d'enregistrement de niveau administratif*

Le plus bas niveau administratif est le quartier ou le village. Le pays compte 1 822 bureaux locaux d'état civil ou points de service, dont 676 dans les zones urbaines et 1 146 dans les zones rurales. Il y a 676 officiers d'état civil locaux.

### *Accessibilité des services d'enregistrement des faits d'état civil*

La distance moyenne entre la majorité des ménages et le bureau d'enregistrement local le plus proche est de 5 à 10 km. Le temps moyen estimé pour la majorité des ménages pour atteindre le bureau local d'enregistrement le plus proche à pied ou à vélo est d'une à quatre heures; en voiture ou à moto, il faut moins d'une heure.

### *Enregistrement des faits d'état civil*

Les formulaires d'enregistrement des naissances et des décès ne contiennent pas d'information sur la saisie des statistiques de l'état civil. Cela signifie que les documents ESEC et les dossiers de statistiques de l'état civil sont préparés séparément.

L'ONECI est chargé de la mise en œuvre de la politique de l'état civil en liaison avec les officiers, les agents d'état civil et les autorités judiciaires. Il est notamment chargé de :

- moderniser l'état civil;
- concevoir le cadre juridique;
- veiller à l'application de la réglementation en matière d'état civil;
- concourir à l'interprétation de la réglementation relative à l'état civil;
- suivre l'évolution de la jurisprudence nationale et internationale en la matière;
- assurer la conformité des registres et autres documents aux normes prescrites;
- assurer le contrôle de complétude des registres de l'état civil et procéder à leur dépouillement en vue de la mise à jour du fichier de l'état civil;

- participer au contrôle et au suivi du fonctionnement des centres d'état civil territoriaux et consulaires;
- assurer l'évaluation des agents et officiers de l'état civil;
- suivre les conventions relatives à l'état civil;
- surveiller l'approvisionnement des centres de l'état civil en registres et imprimés d'état civil;
- organiser et superviser la collecte des données.

### **Procédures d'enregistrement des actes d'état civil.**

La législation de chaque pays fixe un délai légal pour que les citoyens déclarent les principaux faits d'état civil aux autorités compétentes, afin que ces faits puissent être inscrits au registre de l'année au cours de laquelle ils se sont produits. Cet enregistrement permet d'obtenir un moyen de preuve ou un acte (copie intégrale) ou un extrait d'acte du fait d'état civil concerné (naissance, mariage ou décès).

En Côte d'Ivoire, le délai pour déclarer une naissance est de trois mois.

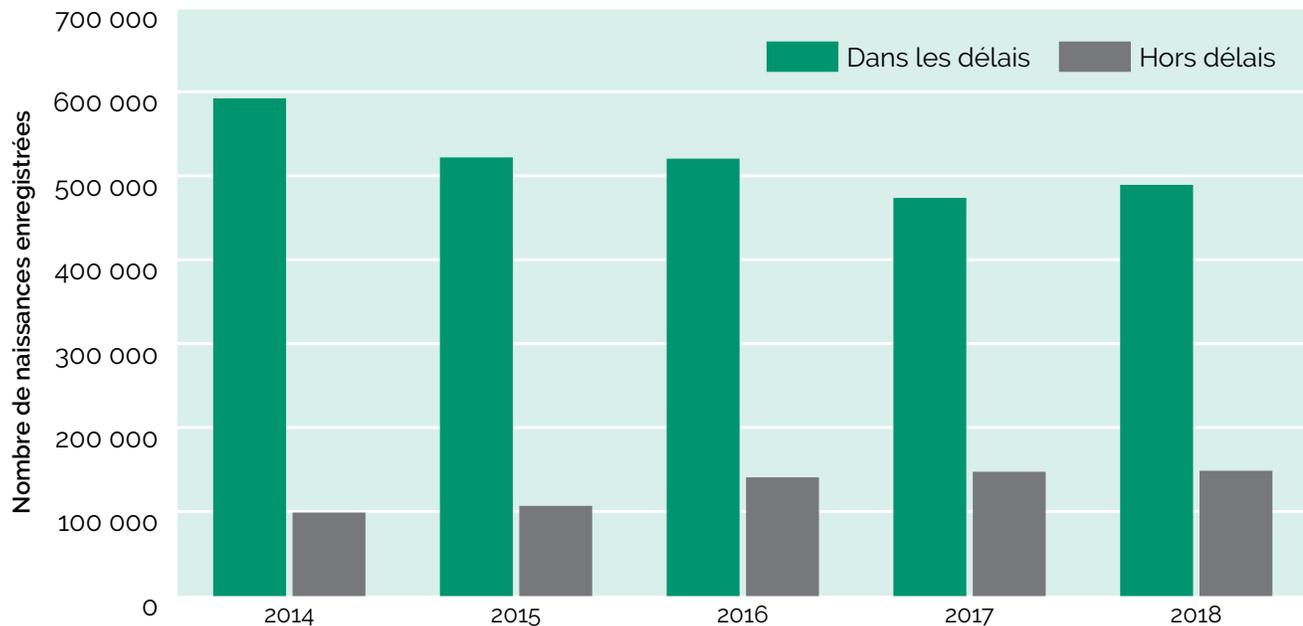
Le délai pour déclarer un décès est de 15 jours (articles 41 et 53 de la *Loi n° 2018-862* du 19 novembre 2018 relative à l'état civil). Les décès déclarés au bureau de l'état civil dans les 15 jours suivant leur survenance sont enregistrés dans le délai légal.

Les décès enregistrés à l'état civil au-delà du délai légal de 15 jours sont ordonnés soit par une décision de justice communément appelée jugement supplétif, soit par une loi ou une procédure spéciale.

**Tendances de l'enregistrement des faits d'état civil de 2014 à 2018.** Les figures et tableaux ci-dessous montrent le nombre de naissances, de mariages et de divorces enregistrés à l'état civil dans les délais et hors délais entre 2014 et 2018.

La figure 1 représente le nombre de naissances enregistrées à l'état civil dans les délais et hors délais entre 2014 et 2018.

**Figure 1 : Naissances enregistrées de 2014 à 2018.**



Source : *Annuaire statistique d'état civil 2018*

Le tableau 2 indique le nombre de mariages enregistrés à l'état civil dans les délais et hors délais entre 2015 et 2018.

Tableau 2 : Mariages enregistrés de 2015 à 2018.

| Districts autonomes et régions    | Nombre de mariages |               |               |               |
|-----------------------------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|
|                                   | 2015               | 2016          | 2017          | 2018          |
| District Autonome d'Abidjan       | 15 204             | 15 928        | 15 210        | 18 390        |
| District Autonome de Yamoussoukro | 488                | 502           | 507           | 664           |
| Région de l'Agneby-Tiassa         | 546                | 593           | 596           | 711           |
| Région du Bafing                  | 33                 | 46            | 49            | 46            |
| Région de la Bagoue               | 79                 | 95            | 96            | 83            |
| Région du Belier                  | 230                | 220           | 219           | 269           |
| Région du Bere                    | 75                 | 76            | 72            | 101           |
| Région du Bounkani                | 98                 | 63            | 78            | 97            |
| Région du Cavally                 | 167                | 170           | 174           | 174           |
| Région du Folon                   | 8                  | 7             | 9             | 9             |
| Région du Gbeke                   | 1 355              | 815           | 811           | 1 022         |
| Région du Gbôkle                  | 133                | 119           | 122           | 124           |
| Région du Gôh                     | 676                | 558           | 570           | 670           |
| Région du Gontougo                | 319                | 294           | 302           | 306           |
| Région des Grands-Ponts           | 406                | 448           | 567           | 536           |
| Région du Guemon                  | 225                | 223           | 278           | 249           |
| Région du Hambol                  | 168                | 162           | 161           | 181           |
| Région du Haut Sassandra          | 836                | 983           | 922           | 1 020         |
| Région de l'Iffou                 | 123                | 118           | 136           | 137           |
| Région de l'Indenie-Djuablin      | 363                | 335           | 368           | 353           |
| Région du Kabadougou              | 46                 | 48            | 115           | 75            |
| Région de la Me                   | 392                | 336           | 350           | 577           |
| Région du Lôh-Djiboua             | 440                | 449           | 583           | 529           |
| Région de la Marahoue             | 432                | 372           | 382           | 393           |
| Région du Moronou                 | 129                | 144           | 157           | 140           |
| Région de la Nawa                 | 471                | 500           | 538           | 423           |
| Région du N'zi                    | 122                | 124           | 141           | 127           |
| Région du Poro                    | 324                | 384           | 409           | 464           |
| Région de San-Pedro               | 458                | 745           | 630           | 708           |
| Région du Sud-Comoe               | 767                | 987           | 1,050         | 1 180         |
| Région du Tchologo                | 88                 | 311           | 146           | 172           |
| Région du Tonkpi                  | 387                | 455           | 499           | 516           |
| Région du Worodougou              | 101                | 68            | 69            | 108           |
| <b>Ensemble Côte d'Ivoire</b>     | <b>25 689</b>      | <b>26 678</b> | <b>26 316</b> | <b>30 554</b> |

Le tableau 3 indique le nombre de divorces enregistrés à l'état civil dans les délais et hors délais entre 2016 et 2018.

**Tableau 3 : Divorces enregistrés de 2016 à 2018.**

| Juridictions                  | Nombre de décisions de divorces rendues |   |              |                             |   |              |                             |   |              |
|-------------------------------|---|---|--------------|-----------------------------|---|--------------|-----------------------------|---|--------------|
|                               | 2016                                    |   |              | 2017                        |   |              | 2018                        |   |              |
|                               | Nombre de divorces accordés             | Nombre de demandes de divorces rejetées | Total        | Nombre de divorces accordés | Nombre de demandes de divorces rejetées | Total        | Nombre de divorces accordés | Nombre de demandes de divorces rejetées | Total        |
| TPI Abengourou                | 21                                      | 1                                       | 22           | 11                          | 9                                       | 20           | 16                          | 5                                       | 21           |
| TPI Abidjan Plateau           | 817                                     | 28                                      | 845          | 739                         | 26                                      | 765          | 837                         | 49                                      | 886          |
| TPI Abidjan Yopougon          | 278                                     | 32                                      | 310          | 346                         | 69                                      | 415          | 350                         | 88                                      | 438          |
| TPI Bouafle                   | 13                                      | 5                                       | 18           | 7                           | 2                                       | 9            | 10                          | 5                                       | 15           |
| TPI Bouake                    | 71                                      | 10                                      | 81           | 79                          | 15                                      | 94           | 78                          | 21                                      | 99           |
| TPI Daloa                     | 40                                      | 10                                      | 50           | 59                          | 10                                      | 69           | 64                          | 15                                      | 79           |
| TPI Gagnoa                    | 23                                      | 4                                       | 27           | 44                          | 2                                       | 46           | 47                          | 14                                      | 61           |
| TPI Korhogo                   | 13                                      | -                                       | 13           | 18                          | 1                                       | 19           | 21                          | 1                                       | 22           |
| TPI Man                       | 9                                       | 6                                       | 15           | 14                          | 3                                       | 17           | 8                           | 3                                       | 11           |
| <b>Ensemble Côte d'Ivoire</b> | <b>1 285</b>                            | <b>96</b>                               | <b>1 381</b> | <b>1 317</b>                | <b>137</b>                              | <b>1 454</b> | <b>1 431</b>                | <b>201</b>                              | <b>1 632</b> |

**Enregistrement des faits d'état civil : Champ d'application et exhaustivité.** L'enregistrement des événements démographiques couvre actuellement tous les segments de la population et toutes les régions géographiques du pays. Le tableau 4 présente une estimation de l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil.

**Tableau 4 : Estimation de l'exhaustivité de l'enregistrement des événements démographiques.**

| Événement           | Exhaustivité de l'enregistrement <sup>14</sup> |        |        |      | Remarques  |
|---------------------|--|--------|--------|------|--|
|                     | 2016   | 2017   | 2018   | 2019 |  |
| Naissances vivantes | 74,8 %   | 70,8 % | 72,2 % |      |  |
| Mariages            |  | 26 316 | 30 554 |      |  |
| Divorces            | 1 285  | 1 317  | 1 431  |      | Dans la législation, le divorce est soumis aux tribunaux mais modifie l'état matrimonial de la personne concernée. |
| Décès               | 18,2 %   | 17,6 % | 18,0 % |      |  |

### *Arriéré des naissances non enregistrées*

Il y a un arriéré<sup>15</sup> de 244 816 naissances non enregistrées (27,79 pour cent de la population).<sup>16</sup>

### *Modèles de formulaires d'enregistrement*

Les formulaires d'enregistrement sont traités manuellement (sur papier); tous les événements vitaux sont directement enregistrés sur des formulaires non standardisés.

Des exemples de formulaires d'enregistrement et de certificats sont disponibles sur le site Internet de l'UNICEF Côte d'Ivoire :<sup>17</sup>

- Certificat de naissance;
- Certificat de mariage;
- Certificat de décès.

### *Frais d'enregistrement*

L'enregistrement des faits d'état civil est gratuit (tableau 5).

**Tableau 5 : Frais liés à la délivrance des certificats d'état civil.**

| Fait d'état civil | Coût (en \$ US) | Remarques                    |
|-------------------|-----------------|------------------------------|
| Naissance         | 1,50            | Droits de timbre et imprimés |
| Mariage           | 86,00           | Frais d'enregistrement       |
| Divorce           | Non disponible  |                              |
| Décès             | 1,50            | Droits de timbre et imprimés |

## Système de statistiques de l'état civil

### Statistiques de l'état civil

L'Institut national de la statistique (INS) a pour mandat légal de collecter, compiler, analyser, publier et diffuser les statistiques nationales et d'en coordonner le système. Au cours des trois dernières années depuis 2017, le ministère de l'Intérieur a produit des annuaires statistiques des données du système d'état civil. Chaque document indique le nombre de naissances enregistrées par les services de l'état civil au cours de l'année. Ce document permet également de connaître le nombre de naissances enregistrées par les services de santé.

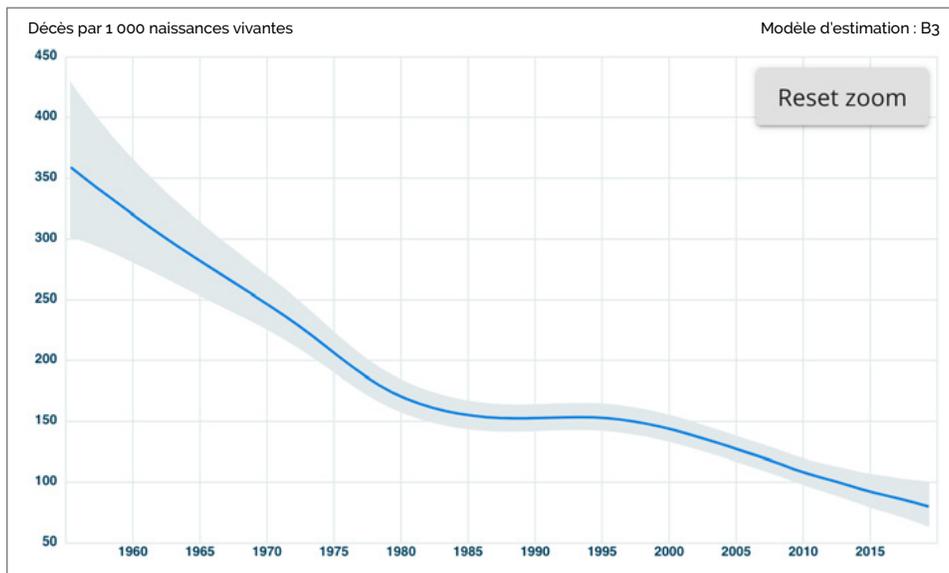
L'INS veille à ce que les données collectées par le département des statistiques du ministère de l'Intérieur soient analysées. Mais comme les données sont agrégées, il n'est pas possible d'en tirer des indicateurs sociodémographiques. Les données sont donc plus utiles pour gérer le système d'état civil. Elles ne répondent pas aux exigences du système de statistiques de l'état civil selon sa définition internationale.

Outre l'administration gouvernementale, les partenaires du développement qui soutiennent la production de statistiques de l'état civil en Côte d'Ivoire sont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population.

### Causes de décès

Le questionnaire n'a fourni aucune information sur les causes de décès. Cependant, d'autres sources indiquent que le taux de mortalité infantile en Côte d'Ivoire est de 80,9 décès pour 1 000 naissances vivantes<sup>18</sup> (figure 2).

Figure 2 : Taux de mortalité infantile avant 5 ans en Côte d'Ivoire.



L'Institute for Health Metrics and Evaluation dresse la liste des principales causes de décès en Côte d'Ivoire en 2009 et en 2019 dans la figure 3.<sup>19</sup>

Figure 3 : Principales causes de décès en 2009 et en 2019.

|   | 2009 classement | 2019 classement | Variation en pourcentage entre 2009 et 2019 |
|---|-----------------|-----------------|---|
| paludisme                                     | 1               | 1               | -29,4 %                                     |
| VIH / SIDA                                    | 2               | 2               | -14,8 %                                     |
| troubles néonataux                            | 3               | 3               | -16,8 %                                     |
| infection des voies respiratoires inférieures | 4               | 4               | -59,7 %                                     |
| maladies diarrhéiques                         | 5               | 5               | 21,2 %                                      |
| la cardiopathie ischémique                    | 6               | 6               | 18,1 %                                      |
| tuberculose                                   | 7               | 7               | -29,0 %                                     |
| accident vasculaire cérébral                  | 8               | 8               | -9,6 %                                      |
| malformations congénitales                    | 9               | 9               | -9,3 %                                      |
| cirrhose                                      | 10              | 10              | 7,2 %                                       |

## Numérisation

### Informatisation

L'utilisation de l'ordinateur est décrite dans le tableau 6.

**Tableau 6 : Utilisation de l'ordinateur pour l'enregistrement des renseignements d'état civil.**

| Centre  | Est-ce que des ordinateurs sont utilisés pour l'enregistrement des faits d'état civil? | Remarques   |
|---|--|---|
| Bureaux d'enregistrement locaux dans tout le pays | Non  | Tous les centres n'en sont pas encore équipés. Le processus est en cours.   |
| Centres urbains                                   | Oui  |   |
| Établissements de soins de santé                  | Non  | Le nouveau système prévoit l'utilisation de l'ordinateur pour les bureaux d'état civil qui seront créés dans certains centres de santé. |

### Services d'enregistrement en ligne dans les établissements de santé

Aucune information disponible.

### Application de la technologie mobile

Le registre des statistiques de l'état civil n'a pas passé d'accord institutionnel avec les opérateurs de réseaux mobiles ou la Commission des communications du gouvernement. Toutefois, de tels accords et l'utilisation de technologies modernes sont apparus dans des projets pilotes et deviendront courants avec la réforme. La technologie mobile n'est pas utilisée pour l'enregistrement des faits d'état civil.

### Numéro d'identification unique

La Côte d'Ivoire a mis en place une loi sur la protection des données, mais n'utilise pas de numéro unique commun pour l'état civil et la gestion de l'identité. Dans la nouvelle réforme, cependant, un numéro d'identification national sera créé; il sera attribué dès que la déclaration sera faite à l'état civil. De plus, toutes les personnes se verront attribuer un tel numéro dans le cadre de la vaste opération d'identification qui sera lancée sur le territoire et dans les consulats. Ainsi, la base de données du Registre national des personnes physiques sera principalement alimentée par les données d'état civil. En outre, tous les non-résidents et toutes les personnes de passage en Côte d'Ivoire se verront attribuer un numéro d'identification national.

### Registre de la population

#### Numérisation des données historiques d'état civil

Aucune information disponible.

#### Lien avec le système d'identification

Le système d'identification est lié à l'état civil, mais l'ONECI est responsable de la délivrance de la carte d'identité nationale.

En Côte d'Ivoire, il existe deux types de pièce d'identité : un certificat de nationalité et la carte d'identité nationale. Les deux ne sont pas interchangeables. Le certificat de nationalité, qui est une condition préalable à la carte d'identité nationale, doit être délivré et attesté par un juge d'un tribunal local. Le demandeur doit présenter une copie de son acte de naissance ou une copie du document d'enregistrement de la naissance d'un parent.

### Échange avec les autres secteurs et activités

Le secteur de la santé participe à la déclaration des naissances et des décès. En Côte d'Ivoire,

les naissances assistées par du personnel de santé qualifié représentaient 74 pour cent des naissances totales en 2016, et les accouchements en établissement de santé 70 pour cent, selon l'UNICEF.

## Initiatives d'amélioration et soutien externe

### Plan d'amélioration et budget

#### Plan stratégique

Un plan stratégique national de 10 ans (2017-2027) a été créé pour améliorer le système ESEC. De plus, une évaluation approfondie des

systemes ESEC a été effectuée; le coût total estimé pour l'ensemble de la période s'élève à 1,720,825 \$ US.

#### Allocations budgétaires et besoins futurs

Pour l'exercice fiscal en cours, le Trésor public a alloué 8 millions \$ US au système d'état civil. Aucun montant précis n'est indiqué pour les partenaires de développement qui apportent un soutien en nature ou autre.

#### Activités identifiées comme hautement prioritaires

Le financement est insuffisant pour certaines activités hautement prioritaires prévues dans le plan national (tableau 7).

Tableau 7 : Activités d'ESEC identifiées comme hautement prioritaires.

| Secteurs prioritaires du plan stratégique dont le financement est insuffisant <sup>20</sup>   | Coût estimatif (\$ US) | Allocation prévue du gouvernement (\$ US) | Écarts budgétaires attendus (\$ US) |
|---|------------------------|---|-------------------------------------|
| Organiser des sessions de renforcement des capacités  | 43 229 980             | 3 149 980                                 | 40 080 000                          |
| Renforcer au moins 95 % des structures du système ESEC pour ce qui est de l'infrastructure et de l'équipement   | 507 319 125            | 203 302 680                               | 304 016 445                         |
| Mettre en place un système de collecte, de traitement, de production et de diffusion des statistiques de l'état civil                                     | 913 506                | 280 000                                   | 633 506                             |
| Mettre en place un mécanisme formel de collecte des causes de décès   | 73 506                 | 0   | 73 506                              |
| Créer et acquérir des supports de communication   | 1 665 000              | 555 000                                   | 1 110 000                           |
| Mener des campagnes d'information, d'éducation et de communication visant à faire évoluer les comportements sur l'importance et l'utilité de l'état civil | 13 510 325             | 4 570 108                                 | 8 940 216                           |

Voici quelques-unes des priorités à venir dans le cycle de planification du pays pour le bureau de l'état civil :

- Construire ou réhabiliter des centres d'état civil;

- Créer de nouveaux centres d'état civil;
- Équiper les centres d'état civil;
- Numériser les documents historiques.

## Soutien des partenaires du développement

Un certain nombre d'organisations internationales, non gouvernementales et autres soutiennent l'amélioration du système d'état civil. Certains de ces organismes et leurs contributions sont présentés dans le tableau 8.

**Tableau 8 : Organisations ayant apporté leur soutien à l'initiative d'amélioration des systèmes ESEC.**

| Organisations internationales, ONG et partenaires | Mandat                            |
|---|-----------------------------------|
| Union européenne                                  | Aide budgétaire                   |
| UNICEF  | Pas encore défini                 |
| HCNUR   | Pas encore défini                 |
| Banque africaine de développement                 | Préparation du mandat stratégique |

## Conclusion

La Côte d'Ivoire en est à la troisième année du plan stratégique décennal. Le plan fixe des priorités claires pour le développement d'un système ESEC qui fonctionne bien, en tenant compte des principales priorités, à savoir la modernisation du système d'enregistrement d'état civil, la création et l'équipement d'un plus grand nombre de centres d'état civil et l'identification des nouveaux défis et des possibilités.

Voici quelques-uns des défis majeurs :

- Budget insuffisant;
- Distance par rapport aux centres d'état civil;
- Capacité limitée des acteurs de l'état civil;
- Suivi et évaluation;
- Compilation et diffusion des statistiques de l'état civil.

L'enregistrement des décès et des causes de décès et la production de statistiques de l'état civil sont des aspects essentiels d'un système ESEC opérationnel qui font défaut. L'ONECI est en train de réactiver les mécanismes nationaux de coordination et de préparer la stratégie relative à l'état civil et aux pièces d'identité au niveau national.

## Ressources

### Sites Web

Institut national de la statistique : [ins.ci/n](https://ins.ci/n)

Office National de l'État Civil de l'Identification : [oneci.ci](https://oneci.ci)

UNICEF – Côte d'Ivoire : [data.unicef.org/country/civ](https://data.unicef.org/country/civ)

Organisation mondiale de la Santé (OMS) – Côte d'Ivoire : [who.int/countries/civ/en](https://who.int/countries/civ/en)

### Documents supplémentaires

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. 2018. Annuaire statistique d'état civil 2017. [infomie.net/IMG/pdf/annuaire\\_statistique\\_etat\\_civ\\_2017.pdf](https://infomie.net/IMG/pdf/annuaire_statistique_etat_civ_2017.pdf)

Banque mondiale. 2017. The state of identification systems in Africa: Country briefs. Washington, D.C. [documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/298651503551191964/the-state-of-identification-systems-in-africa-country-briefs](https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/298651503551191964/the-state-of-identification-systems-in-africa-country-briefs)



## Notes

- 1 Nations Unies. 2018. Annuaire démographique – 2018.  
[unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/dyb\\_2018/#French](http://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/dyb_2018/#French)
- 2 Institut national de la statistique. 2012. Fiches d'information de l'INS. [ins.ci/n](http://ins.ci/n)
- 3 Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. 2016. Par exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès, on entend le nombre réel de naissances ou de décès enregistrés divisé par le nombre estimatif de naissances ou de décès dans un pays ou une région en particulier, au cours d'une période de temps donnée, habituellement une année.
- 4 Questionnaire de l'ONECI. 2020.
- 5 UNICEF. 2010. Data on Child Protection. UNICEF Data: Monitoring the situation of children and women. [data.unicef.org/country/civ](http://data.unicef.org/country/civ)
- 6 UNICEF. 2019. Base de données conjointe d'UNICEF et de l'OMS sur la présence de personnel qualifié à l'accouchement. UNICEF Data: Monitoring the situation of children and women. [data.unicef.org/topic/maternal-health/delivery-care/](http://data.unicef.org/topic/maternal-health/delivery-care/)
- 7 UNICEF. n.d. Percentage of surviving infants who received the first dose of diphtheria, pertussis and tetanus (DPT) vaccine. UNICEF Data: Monitoring the situation of children and women. [data.unicef.org/resources/data\\_explorer/unicef\\_f/?ag=UNICEF&df=GLOBAL\\_DATAFLOW&ver=1.0&dq=IM\\_DTP1..&startPeriod=2015&endPeriod=2020](http://data.unicef.org/resources/data_explorer/unicef_f/?ag=UNICEF&df=GLOBAL_DATAFLOW&ver=1.0&dq=IM_DTP1..&startPeriod=2015&endPeriod=2020)
- 8 Banque mondiale. n.d. Indicateurs du développement dans le monde – Côte d'Ivoire. [databank.worldbank.org/views/reports/reportwidget.aspx?Report\\_Name=CountryProfile&Id=b450fd57&tbar=y&dd=y&inf=n&zm=n&country=CIV-](http://databank.worldbank.org/views/reports/reportwidget.aspx?Report_Name=CountryProfile&Id=b450fd57&tbar=y&dd=y&inf=n&zm=n&country=CIV-)
- 9 Banque mondiale. 2018. Taux de fertilité chez les adolescents (nombre de naissance par 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans). [donnees.banquemondiale.org/indicateur/sp.ado.tfrt](http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/sp.ado.tfrt)
- 10 UNICEF. 2019. Base de données conjointe d'UNICEF et de l'OMS sur la présence de personnel qualifié à l'accouchement. UNICEF Data: Monitoring the situation of children and women. [data.unicef.org/topic/maternal-health/delivery-care/](http://data.unicef.org/topic/maternal-health/delivery-care/)
- 11 Groupe interinstitutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile. 2018. Under-5 Mortality Rate, Infant Mortality Rate, Neonatal et Mortality Rate [base de données]. [childmortality.org](http://childmortality.org)
- 12 Organisation mondiale de la Santé (OMS). 2016. World Health Statistics 2016: Monitoring Health for the SDGs. [who.int/gho/publications/world\\_health\\_statistics/2016/en](http://who.int/gho/publications/world_health_statistics/2016/en)
- 13 [oneci.ci/qui-sommes-nous](http://oneci.ci/qui-sommes-nous)
- 14 Par exhaustivité de l'enregistrement, on entend le nombre réel d'événements démographiques (naissances ou décès) divisé par le nombre estimé d'événements démographiques (naissances ou décès). On parle d'enregistrement complet ou d'exhaustivité à 100 pour cent lorsque tous les événements démographiques survenus dans la population d'un pays donné (ou d'une région) au cours d'une période particulière ont été enregistrés dans le système.
- 15 Toutes les naissances non enregistrées durant l'année suivant la survenance de l'événement.
- 16 Réponse au questionnaire de l'ONECI – mars 2020.
- 17 UNICEF. n.d. [data.unicef.org/crvs/cote-divoire/](http://data.unicef.org/crvs/cote-divoire/)
- 18 Groupe interinstitutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile. n.d. [childmortality.org/data/C%C3%B4te%20d'Ivoire](http://childmortality.org/data/C%C3%B4te%20d'Ivoire)
- 19 Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME). n.d. [healthdata.org/cote-divoire](http://healthdata.org/cote-divoire)
- 20 Les priorités de premier plan devraient être déterminées dans l'évaluation menant à la préparation du plan stratégique. Les priorités peuvent varier d'un pays à l'autre. De façon générale, on pourrait donner comme exemple la défense des droits, la mise à jour du cadre juridique, l'amélioration de la couverture de l'enregistrement, l'amélioration de la qualité des registres, le renforcement de la coordination entre les principales parties prenantes, la production de statistiques sur l'état civil, notamment les causes de décès, l'introduction de la technologie, l'élimination de l'arriéré dans l'enregistrement des naissances, etc.



**LE CENTRE D'EXCELLENCE**  
sur les systèmes ESEC

**CENTRE OF EXCELLENCE**  
for CRVS Systems

[www.systemesESEC.ca](http://www.systemesESEC.ca)



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada



**IDRC • CRDI**

International Development Research Centre  
Centre de recherches pour le développement international

Nous Soutenons le



**MÉCANISME DE  
FINANCEMENT  
MONDIAL**

**Canada**